

# Protéger les droits des populations autochtones

## Partage international n° [273](#) - Mai 2011

Une nouvelle loi protégeant les droits des populations autochtones en République du Congo a été signée par le président Denis Sassou Nguesso, en février 2011. Il s'agit de la première étape pour assurer une meilleure protection juridique de certains des groupes les plus marginalisés dans la société congolaise.

Les peuples autochtones en République du Congo, qui appartiennent à plusieurs ethnies différentes, comme les Babongo, les Baaka et d'autres, sont l'objet de graves discriminations, beaucoup sont maintenus dans des conditions de travail forcé et d'esclavage, malgré l'existence de lois nationales contre ces pratiques. Ils ont des difficultés infinies d'accès à la terre et à ses ressources, et ils ne sont pas pris en compte ou consultés sur les questions qui

les touchent directement.

La loi couvre un large éventail de sujets, allant de la terre et ses ressources, à l'éducation, aux droits culturels et économiques, et contient des articles visant à assurer une consultation adéquate des populations autochtones dans le processus décisionnel.

**Sources** : Fondation Rainforest, G.-B.

**Thématiques** : [peuples et traditions](#)

**Rubrique** : [Tendances](#) (Dans le monde actuel s'affirme une tendance de plus en plus prononcée à la synthèse, au partage, à la coopération, à de nouvelles approches et avancées technologiques pour la sauvegarde de la planète et le bien-être de l'humanité. Cette rubrique présente des événements et courants de pensée révélateurs d'une telle évolution.)